

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 238 de l'Assemblée sur la sécurité européenne et les relations avec les pays de l'Europe orientale (Londres, 7 novembre 1973)

Légende: Le 7 novembre 1973, le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique sa réponse à la recommandation 238 de l'Assemblée de l'UEO sur la sécurité européenne et les relations avec les pays de l'Europe orientale. Concernant la défense occidentale, le Conseil estime que le maintien d'un potentiel de défense adéquat reste essentiel et que le double concept «défense-détente» demeure la base des efforts de défense entrepris par les États européens dans les différents cadres. Dans le cadre de la contribution européenne à la défense occidentale, le rôle du Comité permanent des armements (CPA) sera réexaminé et ses actions suivies avec soin. Des progrès ont été accomplis au sein de l'Eurogroupe. La question des rapports entre les États-Unis et l'Europe est actuellement à l'examen au sein de l'Alliance atlantique. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement formel de maintenir leur présence militaire américaine en Europe, à améliorer ses forces et à ne les réduire que dans le contexte d'un accord Est-Ouest. Quant aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires en Europe (MBFR, Mutual and Balanced Force Reductions), le Conseil rappelle que les gouvernements occidentaux se sont engagés à maintenir le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance et à ne souscrire qu'à des engagements qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour tous. Pour ce qui est des pourparlers SALT (Strategic Arms Limitation Talks), les étroites consultations alliées permettent aux pays membres de l'UEO de veiller à ce que les négociations ne portent atteinte ni à leur sécurité ni à leurs intérêts.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 238 de l'Assemblée. Londres: 07.11.1973. C (73) 149. 5 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/06/1973-30/11/1973. File 202.413.20. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_238_de_l_assemblee_sur_la_securite_europeenne_et_les_relations_avec_les_pays_de_l_europe_orientale_londres_7_novembre_1973-fr-4ac20886-4f4b-48cc-84a0-bdd801d0149b.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (73) 149

Original français/anglais

7 novembre 1973

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 238 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 238 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été approuvée par toutes les délégations, a été transmise à l'Assemblée.


9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la Recommandation No 238
sur la sécurité européenne - les relations avec
les pays de l'Europe orientale

1. Pour ce qui est de la défense occidentale, le Conseil estime que le maintien d'un potentiel de défense adéquat continue à être essentiel. Le double concept "défense-détente" demeure à la base des efforts entrepris dans différents cadres par les pays européens.

a) Pour ce qui concerne le Comité permanent des armements, préoccupation première de l'Assemblée, ses efforts ont toujours été suivis avec soin par les Etats membres; de plus, le Conseil a entrepris de réexaminer l'ensemble de son rôle.

b) Dans le cadre de l'Eurogroupe, les trois quarts des travaux d'infrastructure financés par le Programme européen d'amélioration de la défense (EDIP), auquel fait allusion le paragraphe 1 de la recommandation No 238, sont réalisés ou sont en cours, tous les avions de transport (C.130 et C.160) ont été livrés, le régiment blindé de reconnaissance a été mis à la disposition de SACEUR, et le programme des avions d'appui "Jaguar" supplémentaires se déroule conformément au calendrier prévu.

Au titre de la participation européenne, l'Assemblée aura noté également la création, au printemps dernier, d'une force navale permanente de la Manche.

Les membres de l'Eurogroupe, guidés par les "principes de collaboration en matière d'équipement" adoptés par eux en décembre 1972, ne cessent de renforcer leur coopération dans le domaine du développement, de la production et de l'achat en commun. C'est ainsi que :

.../...

- la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni ont soit officiellement, soit sous conditions, accepté les lettres d'offre des Etats-Unis pour l'achat coordonné du système de missile LANCE, et sont arrivés ainsi à un arrangement plus favorable et plus efficace sur le plan du coût, des livraisons et du soutien logistique;

- la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont signé un memorandum d'accord sur les travaux de recherche et de développement en commun relatifs à un obusier automoteur de 155 mm. (le SP 70);

- la République Fédérale d'Allemagne et la Norvège ont signé un accord de coopération pour la mise au point du missile air-air VIPER;

- des progrès sensibles ont été faits dans le domaine des communications du champ de bataille, en particulier pour assurer l'inter-opérabilité avec les Alliés non-européens.

2. La question des rapports entre les Etats-Unis et l'Europe est actuellement à l'examen au sein de l'Alliance atlantique (en ce qui concerne les aspects de sécurité) et entre les Neuf (pour ce qui est notamment des aspects économiques et connexes), à la fois dans le cadre communautaire et dans celui de la coopération politique. Ces instances, et les institutions internationales plus larges également concernées, comme le GATT et le F.M.I., n'ayant pas les mêmes compétences, ces aspects doivent être examinés séparément, et toute corrélation formelle entre eux est impossible.

A leur réunion à Copenhague les 10 et 11 septembre 1973, les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres des Communautés européennes ont jeté les bases d'un dialogue étendu et constructif avec les Etats-Unis.

A leur réunion tenue en juin 1973, les quinze ministres des pays membres de l'Alliance ont donné mandat au Conseil permanent "d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun" les relations entre alliés en fonction des profondes modifications qui étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. A l'occasion de cette session, les Etats-Unis ont réaffirmé leur engagement formel que "sous réserve de l'adoption d'une attitude semblable par leurs alliés, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront que dans le contexte d'un accord Est-Ouest". Cet engagement a été confirmé, lors de cette même session, par un message du Président Nixon lui-même.

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (73) 149

Tous les Etats membres de l'U.E.O. sont conscients de ce que la présence militaire américaine en Europe reste indispensable à la défense globale de l'Alliance.

3. En ce qui concerne les négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces en Europe centrale les gouvernements occidentaux participants se sont engagés envers leurs partenaires à tenir présent à l'esprit le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance et à ne souscrire qu'à des engagements qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour tous.

Ces mêmes gouvernements attacheront à l'étude sur la rationalisation du déploiement des forces sur le front central l'importance qu'elle mérite et apporteront leur entière coopération aux travaux en cours dans ce domaine.

4. Les négociations sur les M.B.F.R. en Europe centrale ont pour objectif, dans l'esprit des gouvernements occidentaux participants, d'arriver par étapes à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité à un niveau de forces réduit.

Il est évident que ni la conduite, ni l'aboutissement de ces négociations ne sauraient entraver en quoi que ce soit le programme arrêté pour la mise sur pied d'une union européenne ou le développement de la coopération européenne en matière de défense. Il ne saurait non plus être question d'aboutir à la création d'une zone à statut politique et militaire réduit.

5. Lors des entretiens préliminaires d'Helsinki, les Occidentaux n'ont pris aucun engagement quant à la création d'un organisme permanent. L'étude de cette question - point IV de l'ordre du jour - a été confiée, non pas à une commission spéciale, mais au comité de coordination qui, au cours de la deuxième phase de la Conférence à Genève, supervise les activités des diverses commissions et sous-commissions. C'est donc la reconnaissance du point de vue occidental selon lequel l'étude des suites éventuelles de la Conférence dépendra des progrès enregistrés sur les trois autres points de l'ordre du jour.

Dans ce contexte, les gouvernements membres espèrent que la C.S.C.E. aura des effets positifs et durables.

.../...

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (73) 149

6. En ce qui concerne les SALT, les Etats-Unis ont donné des informations à leurs alliés sur l'évolution des négociations. Le Conseil Atlantique a reconnu à Copenhague "l'importance de cette question pour l'Alliance et a réaffirmé qu'une étroite consultation alliée était toujours indispensable". Une telle consultation est seule à même de mettre les Etats membres de l'U.E.O. en mesure de veiller à ce que ces négociations ne portent atteinte ni à leur sécurité ni à leurs intérêts; le Conseil reconnaît que le point soulevé au paragraphe 6 de la recommandation de l'Assemblée est naturellement à prendre en considération.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION